





Direction Éducation, Sports et Vie associative

Dossier technique de manifestation publique

Pour un projet d'organisation d'une manifestation sportive, festive, culturelle, artistique ou commerciale

Important

La réalisation de votre manifestation publique est soumise à *l'autorisation de la Mairie*

Vous devez **compléter ce dossier de manière rigoureuse en y joignant tous les détails** nécessaires à la compréhension

de votre projet (plan, annexes spécifiques...)

Le document est nominatif et n'est valable que pour un seul projet. Il doit être daté et signé.

Ce document doit être retourné au service concerné :

Service Sports et Vie associative

Courriel: sports@ville-lepoinconnet.fr/Tél. 02 54 35 48 26

Le document doit impérativement être envoyé **AU PLUS TARD 60 JOURS** avant le début de l'évènement.

<u>Cadre réser</u>	<u>vé à l'administration :</u>
Manifestation	N°
Date de dépôt	
Organisateur	

Dispositif général



Nomination de la manifestation

Nom de la manifestation :		
Adresse exact de la manifestation:		
Dates ou périodes de la manifestation : L	.e/du au	
Organisateur		
Société ou association :		
Adresse:	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	votre déclaration via la plateforme NIFESTATIONSPORTIVE.FR
Président ou responsable (dûment mande on Nom et prénom :	La plateforme interne tant qu'organisateur de demande d'autoris voie publique. Cette plateforme prer manifestations du mil exclues du dépôt via aériennes et toutes le stade de plein air (spo	et "manifestationsportive.fr" vous permet en d'effectuer vos démarches de déclaration et sation de manifestations sportives sur la en charge uniquement les lieu terrestre se déroulant en plein air. Sont cet outil les manifestations nautiques, es manifestations se déroulant en salle et/ou orts collectifs, sports de combat). festations nécessitant une déclaration e au déballage, merci de remplir le c de le joindre à ce dossier.
Localisation	tináraira	
<u>Itinéraire emprunté</u> (fournir un plan de l'ir	uneraire)	
Occupation du domaine	•	
Oui : <mark>(remplir l'annexe 1)</mark>		
Non:		
Chronologie détaillée de	e l'évènement <mark>(possibilité</mark>	de fournir un document
Dates	Heure exacte d'ouverture au public	Heure exacte de fermeture au public

Type d'aménagement :

Nature d'aménagement	Dates	Heure de montage	Heure de démontage

Selon superficie d'aménagement, un bureau de contrôle doit être sollicité.

Estimation du public attendu

Nombre sur la durée de la manifestation :

Assurance responsabilité civile organisateur (joindre une copie du contrat)

Nom de la compagnie d'assurance:

Numéro de contrat:

Sécurité de la manifestation

Tout organisateur est civilement et pénalement responsable de la sécurité de la manifestation.

Pour les manifestations de plus de 300 participants, le personnel de sécurité devra être identifiable avec des chasubles ou polos portant la mention « organisation » ou « sécurité ».

Des moyens de secours dimensionnés devront être mis en place conformément aux dispositions du référentiel national relatif au dispositif prévisionnel de secours à personne.

En toutes circonstances l'accessibilité au site par les engins de secours et de lutte contre l'incendie doit être maintenue par un passage d'une largeur utile de 3 m minimum.

Pour les manifestations en plein air, sous chapiteaux, tentes et autres structures, l'organisateur doit prendre toutes les mesures préventives et de sécurité nécessaires pour assurer la protection du public par rapport à d'éventuels évènements météorologiques particuliers tels qu'une tempête ou un orage susceptibles de générer des vents violents...

Dispositif prévisionnel de secours à personne

Toute manifestation à caractère occasionnel sur l'espace public doit **disposer au minimum d'un point d'alerte et de premiers secours.**

Moyens d'alerte des secours :

- Nom du responsable :
- Téléphone :

Descriptif du dispositif:

Organisme assurant le secours à personne :

Encadrement de la manifestation :

Encadrement de la	Qualification	Nombre	Moyens d'identification
manifestation			
Société de gardiennage			
Membres de l'organisation			
Commissaires de course			
Signaleurs			
Autres			

L'organisation souhaitée nécessite t-elle la présence de la Police municipale ?
Oui Non
Il vous appartient de faire la demande écrite et de la joindre à ce dossier.
<u>Sécurité incendie</u>
Moyens d'intervention prévus en cas d'incendie :
Est-il tiré un ou plusieurs feux d'artifice ?
Oui Non Précisez la catégorie : C1 C2 C3 C4
IMPORTANT : Il appartient à l'organisateur de faire une déclaration auprès de la préfecture via le formulaire CERFA 14098*1, au plus tard 1 mois avant l'évènement (adresse de transmission : Préfecture service SIDPC Place de la Victoire et des Alliés 36000 CHATEAUROUX).
Une copie du récépissé délivré par la Préfecture sera remise en Mairie.
Réalisez-vous une combustion (carnaval, feu de Saint-Jean) ?
Oui non
Utilisez-vous des appareils de cuisson ou de chauffage ?
Oui Non
Précisez les types (barbecue, plancha, parasol chauffant) : DÉTERMINER LA PUISSANCE DEMANDÉE + document d'homologation

Indiquer la localisation sur le plan de la manifestation





Sollicitez-vous une inte	rdiction de	stationn	ement?	
Oui	Non			
Numéro et nom des voies	Dates		Horaires	
Call: a:ra=		-:	a.:. 3	
Sollicitez-vous une inte		circulation	on <i>:</i>	
Oui	Non _			
Numéro et nom des voies	С	Dates	Horaires	
affichage de l'arrêté sur site est fait pa	ı r la municipalité 48	h avant la man	nifestation.	
a communication aux riverains est à la	charge de l'organi	sateur.		
Sollicitez-vous l'utilisati	ion de strud	ctures ou	de bâtiments	
municipaux ?				
Oui	Non ($\overline{}$		
Si oui, lesquels				
Nom du bâtiment			Salles sollicitées	٦
Hom da batiment			Sames somerces	
				-
				_

Conditions:

Le mobilier est livré par les services techniques de la ville sur le lieu de la manifestation. L'organisateur devra remettre l'ensemble du matériel rangé à ce même endroit. La mise en place du matériel reste à la charge de l'organisateur.

Entretien:

Le mobilier doit être rendu parfaitement propre et dans l'état dans lequel il a été mis à disposition.

Mise à disposition de matériels et de moyens techniques

Le matériel dégradé et non réparable sera facturé, de même que le matériel manquant.

Livraison et retour :

Une personne doit être présente sur le site le jour de la livraison et de la reprise. À cette fin, une date et une heure seront définies entre les services municipaux et les organisateurs.

L'intégralité du matériel est sous la responsabilité de l'organisateur, de la livraison à la reprise du matériel.

Détail de la demande :

Matériel souhaité	Quantité demandée	Avis de la mairie	Observation
Chaises			
Bancs			
Tables			
Grilles d'exposition			
Panneaux d'affichage			
Branchements électriques Monophasé			
Branchements électriques triphasé			
Barrières 250 cm			
Scène			
Besoins divers (Pour lesquels nous vous apporterons une réponse de faisabilité dans les plus brefs délais)			

Matériel et moyens techniques fournis par l'organisateur

Type de matériel	Nombre

Moyens de restauration

Quels types?

Modalités de nettoyage du site

	Modalités de nettoyage prévues
Pendant	
Après	(Remise en état de propreté du site)

Gestion des déchets :

Vous êtes responsable de la gestion des déchets, en prévoyant des bacs pour le tri (selon les règles en vigueur), et de leur évacuation

Descriptif:

WC prévus pour le public

Si oui, localisation sur plan

Communication de votre manifestation : Merci de joindre l'affiche de votre évènement au format JPEG

Voulez-vous que le service communication de la Ville du Poinconnet diffuse votre évènement?

Important : sans transmission de votre affiche, la communication ne pourra être faite.

Sur le site internet	
Sur les panneaux lumineux	\vdash
Autres demandes :	\vdash

PARKINGS POUR LE PUBLIC

Si oui localisation sur plan

 Intérieur 		
 Extérieur 	\bigcap	
Date	Heure de début d'émission	Heure de fin d'émission
Disposez-vous d'u	n groupe électrogène	
Oui	Non 📄	
Sollicitez-vous des	s points d'eau ?	
i oui <mark>localisation sur plan</mark>		
Jtilisez-vous des r	accordements électriqu	es (merci d'indiquer
es emplacement	s sur le plan de la man	ifestation)
-	Puissance demandée :	Type de prise :
<u> Si oui, combien :</u>	ruissance demandee.	<u>rype de prise.</u>



La Ville du Poinçonnet se réserve le droit de faire annuler la manifestation et de refuser toute nouvelle demande émanant d'un organisateur n'ayant pas respecté les termes de son autorisation.

L'acceptation du dossier par la Mairie n'induit pas automatiquement la mise à disposition des installations techniques par la commune du Poinçonnet. Des solutions alternatives pourront être envisagées qui seront prises en charge par l'organisateur.

Pièces à joindre

Documents obligatoires

- Attestation d'assurance Plan d'implantation et d'aménagement

Le cas échéant:

Itinéraire emprunté

Demande d'occupation du domaine public (ANNEXE 1)

Demande d'autorisation temporaire de débit de boissons dûment signée (ANNEXE 2) Courses cyclistes, randonnées pédestres: autorisations des communes traversées (via manifestationssportives.fr)

Si la manifestation se déroule dans un Établissement Recevant du Public:

- Plan de situation réalisé pour la manifestation
- Notice de sécurité
- Notice d'accessibilité aux personnes handicapées

Nom, date et signature du responsable (obligatoire)

Les informations recueillies à travers ce formulaire constituent un traitement de données à caractère personnel effectué par la commune du Poinconnet dans le cadre de sa mission d'intérêt public. Ces données sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement du service Sports et Vie associative. El les sont conservées par la commune pendant deux ans puis détruites. Conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données. Vous pouvez vous opposer au traitement ou demander sa limitation pour motif légitime. Pour faire valoir vos droits, vous pouvez vous adresser à la commune au 02 54 60 55 35 ou au délégué à la protection des données à : dpo@recia.fr. Après nous avoir contactés, si vous estimez que vos droits sont méconnus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



AVIS DÉFINITIF MAIRIE LE POINÇONNET
Le:
FAVORABLE
DÉFAVORABLE
CONDITIONS RETENUES :

Annexe 1 : Demande d'occupation du domaine public



Manifestation:	
<u>Date de la manifestation</u> : Le/du	au
Lieu de la manifestation : (fournir plan si nécessaire)	
Présentée par (association, société):	
Représentée par :	
Espaces sollicités:	
Dates et heures de début et de fin de l'occupation :	
	Fait à Le Poinçonnet, le :
	Signature

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE



Débit de boissons de

catégorie

de la santé publique, l'autori		
de la santé publique, l'autoris du Veuillez agréer, M Veuillez agréer, M Vu l'article L. 2122-28 du Vu les articles L. 3334-1 Vu 49 Vu la demande ci-dessu ARRÊTE : Article unique. – M ***		
Je soussigné, Maire d Vu l'article L. 2122-28 de Vu les articles L. 3334-1 Vu Vu la demande ci-dessu ARRÊTE: Article unique. – M		ositions des articles L. 3334-1 et L. 3334-2 du Code bit de boissons temporaire à (2)
Je soussigné, Maire d Vu l'article L. 2122-28 de Vu les articles L. 3334-1 Vu ⁴⁹ Vu la demande ci-dessu ARRÊTE : Article unique. – M ¹⁹	au	, à l'occasion de
Vu l'article L. 2122-28 de Vu les articles L. 3334-1 Vu ⁽⁴⁾ Vu la demande ci-dessu ARRÊTE : Article unique. – M ⁽¹⁾	le Ma	ire, l'expression de mes sentiments respectueux
Vu l'article L. 2122-28 de Vu les articles L. 3334-1 Vu ⁽⁴⁾ Vu la demande ci-dessu ARRÊTE :		Le
Vu l'article L. 2122-28 de Vu les articles L. 3334-1 Vu ⁽⁴⁾ Vu la demande ci-dessu ARRÊTE : Article unique. – M ⁽¹⁾		Signature,
est autorisé à ouvrir un	et L. 3334-2 du Code d	
	débit temporaire	catégorie
du		
à l'occasion de (0)		
à charge pour lui de se à la tenue et à la police	and the same of the same of the	es prescriptions locales et réglementaires relatives

Mos. 546108 - 05/10 Mosteque see Non imprimés sont produits par Fabrèque imprimeur adhérent IIdPRIM VERT

⁽¹⁾ Nom, prénoms, profession, adresse.

⁽²⁾ Indiquer l'emplacement.

 ⁽³⁾ Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.
 (4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé.